



**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille seize, le treize juin à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

Etaient présents : Mmes et MM. Michel BARBÉ, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Jean-Pierre DUBREUIL, Nadia GRAMMONTIN, Michel LABOURDETTE, Aline LANGLÈS, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Francis LAYUS, Christian LÉCHIT, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS, Didier REY, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

Etaient excusés : MM. Louis COSTEDOAT, Gérard DUCOS, Philippe GARCIA, Jean-Luc MARTIN.

**OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT - FOURNITURE ET LIVRAISON D'UNE
ROGNEUSE DE SOUCHES, D'UN BROYEUR D'HERBE, D'UNE REMORQUE ET
D'UNE TONDEUSE AVEC REPRISE POUR LE SERVICE ESPACES VERTS DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ - COMMISSION
D'APPEL D'OFFRES DU 2 JUIN 2016 - AUTORISATION DONNEE AU
PRESIDENT DE SIGNER LES MARCHES**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics a été lancée le 19 avril 2016 pour une remise des offres le 25 mai 2016.

La consultation porte sur 2 lots distincts :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	ROGNEUSE DE SOUCHES
2	TONDEUSE, BROYEUR D'HERBE et REPRISE D'UNE TONDEUSE
3	REMORQUE

Il a été remis 14 plis dans les délais sur l'ensemble des lots.

Au vu de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie le 2 juin 2016 à 15 heures a décidé d'attribuer les marchés comme suit :

- Lot 1 : entreprise **Vercauteren** (64140 Lons) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de **55 000 € HT** ;
- Lot 2 : entreprise **Vercauteren** (64140 Lons) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de **48 632 € TTC** (prix de vente 52 632 € - reprise 4 000 €) ;
- Lot 3 : entreprise **Distrimat** (64121 Serres-Castet) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant total de **4 100 € HT**.

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer les marchés avec les attributaires désignés par les membres de la commission d'appel d'offres,

- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 14/06/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/06/2016